



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
Service des affaires communales

Nydeggasse 11/13
3011 Berne
+41 31 633 77 82
oacot@be.ch
www.be.ch/oacot

Service des affaires communales, Nydeggasse 11/13, 3011 Berne

Aux collectivités de droit public du canton de Berne et
aux organes chargés de la vérification des comptes

Notre référence: 2024.DIJ.70
Votre référence:

Berne, le 25 octobre 2024

Cours de 2025

- Bases du MCH2

- Vérification des comptes selon le MCH2 (pour les membres de l'organe de vérification des comptes)

Mesdames, Messieurs,

Les prochains cours destinés aux nouveaux membres des organes de vérification des comptes et aux autres personnes intéressées se dérouleront en janvier et en février 2025.

Nous invitons les destinataires de l'ISCB au sein des différentes collectivités à transmettre les présentes informations à la présidence de l'organe chargé de la vérification des comptes.

Les cours suivants sont proposés:

- **Bases du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) en français et en allemand**
Ce cours offre une introduction à la **comptabilité des collectivités de droit public du canton de Berne (MCH2)**. Il s'adresse aux membres des organes de vérification des comptes et des autorités ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs spécialisé-e-s de l'administration des finances.
- **Vérification des comptes selon le MCH2 en français et en allemand**
Ce cours est obligatoire pour les nouveaux membres des organes de vérification des comptes (art. 42 ODGFCo) et doit être suivi avant la première vérification des comptes. Il est fortement recommandé aux personnes qui ne connaissent pas encore bien le modèle de suivre au préalable le cours «Bases du MCH2».

Les cours ne s'adressent pas à un type de collectivité en particulier, mais englobent au contraire tous les aspects de la présentation des comptes selon le MCH2.

Dates et inscription

Le bulletin d'inscription est disponible ici: www.be.ch/communes > Finances > Cours de 2025.

Il n'est pas possible de s'inscrire par courriel ni par téléphone.

Un courriel de confirmation est envoyé à l'adresse électronique saisie une fois l'inscription terminée.

Frais d'inscription

a)	Bases du MCH2 (en français et en allemand)	½ journée	100 francs par participant·e
b)	Vérification des comptes (en allemand)	1 journée	180 francs par participant·e
c)	Vérification des comptes (en français)	½ journée	100 francs par participant·e

Clôture des inscriptions

Le délai d'inscription est fixé au **13 décembre 2024** pour tous les cours.

Dispositions d'annulation

- Jusqu'à une semaine avant le cours: annulation sans frais
- Six jours ou moins avant le cours: facturation complète des frais

Veillez nous informer des changements de cours et des annulations par courriel (oacot@be.ch).

Documents

Vous recevrez le dossier du cours et les diapositives de la présentation environ une semaine à l'avance par courrier électronique.

D'autres documents sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse www.be.ch/communes > Finances > [Cours](#).

Le secrétariat du Service des affaires communales se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

- pour les cours en français: oacot@be.ch ou 031 635 25 90;
- pour les cours en allemand: gem.agr@be.ch ou 031 633 77 82.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office des affaires communales et
de l'organisation du territoire
Service des affaires communales

Domaine des finances communales

Copie:

- Oratrices et orateurs externes